

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du MARDI 6 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le **MARDI SIX JANVIER**,

à **20 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **M. Serge RENAULT**, premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation : le 23 décembre 2014.

Etaient présents : Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAULT, Claudine LENOIR, Joël HALLAY, Mireille BONNET, Jean-Michel FORGEARD, Christophe CAJAT.

Absents excusés : Jean-Jacques GARDRAT, Sandra FRAIN, Agnès SURGENT, Bruno VUITTENEZ.

Pouvoirs : Jean-Jacques GARDRAT à Serge RENAULT – Sandra FRAIN à Sophie BOULAY – Bruno VUITTENEZ à Gérard PLATON --

Absents non excusés : --

Madame Mireille BONNET a été nommée secrétaire de séance.

1 – Approbation à l'unanimité du règlement de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015

Ce règlement a pour objet les modalités d'établissement de la facturation des services de gestion des ordures ménagères et déchets assimilés aux usagers du service (particuliers, établissements collectifs et activités professionnelles). Ce document, a été remis à chaque conseiller et a été lu par M. RENAULT.

2 – Approbation de la grille tarifaire pour l'année 2015

- M. RENAULT explique au Conseil Municipal que les Communes ou Communautés de Communes ont la possibilité d'élaborer leur propre grille tarifaire. Compte tenu que la participation demandée par le SMIRGEOMES est inférieure au produit de la redevance facturée aux usagers, et qu'il convient légalement de reverser ce trop perçu au SMIRGEOMES, M. RENAULT propose de ne pas appliquer en 2015 la grille tarifaire proposée par le SMIRGEOMES à l'ensemble des adhérents afin de réduire cette différence. Il propose aux élus d'établir une autre grille tarifaire. Le Conseil Municipal, adopte une grille tarifaire présentant un tarif inférieur à celui proposé par le SMIRGEOMES.

3 – Régularisation participation 2014 – Participation 2015

Le Conseil Municipal accepte de verser au SMIRGEOMES une régularisation de la participation 2015 d'un montant de 3 955 € ainsi que le montant de la participation 2015 d'un montant de 126 804 € à régler en 6 versements de 21 134 €.

Questions diverses

- Evocation du mécontentement des producteurs présents sur le Marché Percheron du samedi matin à la suite de la facturation par l'UCAM depuis octobre 2014 pour reversement à la Commune des branchements électriques pour les appareils électriques : rôtissoires, vitrines réfrigérées, caisses, ...

Il est rappelé que ce tarif est identique à celui payé par les forains du marché du lundi.

Ce problème sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.